

N° 8234<sup>8</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

## PROJET DE LOI

portant modification du Code du travail en vue de l'introduction d'un programme de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

\* \* \*

### DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(3.6.2025)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 15 mai 2025 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

#### PROJET DE LOI

portant modification du Code du travail en vue de l'introduction d'un programme de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 mai 2025 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 20 décembre 2024 et 4 avril 2025 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 17 votants, le 3 juin 2025.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Marc THEWES

